Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°19

Réunion du 10 novembre 2026

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

APPEL A CANDIDATURES – COUPE DE PARIS IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

SENIORS
Date : mercredi 14 avril 2027.
Nombre de matches : 1 finale (20h ou 20h30).
Installations sportives : Besoin d'un terrain avec tribune et éclairage - 2 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FEMININES / MASCULIN JEUNES (U15F – U18F – U14 – U15 – U16 – U17 – U18 – U20)
Date : Samedi 12 et dimanche 13 juin 2027.
Nombre de matches : 8 finales (4 le samedi et 4 le dimanche)
Installations sportives : Besoin de 3 terrains avec 8 vestiaires joueurs et 4 vestiaires arbitre

SENIORS - COUPE DE PARIS IDF

80429465 RED STAR FC 3 / VILLEJUIF US 2 du 15/11/2026
Demande du RED STAR FC pour décaler le coup d'envoi à 15h30.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de VILLEJUIF US, à transmettre au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 12h.

80429461 PARIS 13 ATLETICO 3 / RC ARGENTEUIL RC 1 du 15/11/2026
Demande de PARIS 13 ATLETICO pour avancer le match le samedi 14 novembre 2026 à 18h00, en raison du match du 7ème tour de Coupe de France pour son équipe 1ère.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de RC ARGENTEUIL, à transmettre au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 12h.
A défaut, la Commission inverse le match.

SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) et demande à l'arbitre officiel de lui confirmer le score final, pour sa réunion du mardi 17 novembre 2026.

1er rappel :
55700303 SARCELLES AAS 2 / ES HERBLAY 1 du 08/11/2026 (R3/C).

SENIORS - CHAMPIONNAT

55698697 FC FLEURY 91 2 / HOUILLES AC 1 du 17/10/2026 reporté le 14/11/2026 (R1/B)
Reprise de dossier.
Courriel de HOUILLES AC demandant le report de ce match à une autre date, en raison du délai trop court de prévenance et d'engagements de plusieurs joueurs sur un évènement de la ville.
La Commission maintient cette rencontre le samedi 14 novembre 2026 à 20h00.

U20 – CHAMPIONNAT

55684622 - RUNGIS U.S. 1 / TREMBLAY F.C. 1 du 15/11/2026 (R1)
Demande de report de TREMBLAY FC, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission accepte et reporte ce match au 20/12/2026.

55684625 – POISSY FC 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 15/11/2026 (R1).
Demande de report de PARIS 13 ATLETICO, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission accepte et reporte ce match au 20/12/2026.

55688359 – TROPS FC 1 / PARIS 15 AC 1 du 08/11/2026 (R3/F)
La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapports de l'arbitre officiel et de l'éducateur de PARIS 15 AC);
Considérant que la FMI n'a pu être faite qu'une fois la FMI du match précédent clôturée car le club de TROPS ne disposait que d'une seule tablette pour les 2 matches,
Considérant que la rencontre a donc débuté avec 45mn de retard,
Considérant que le match a été arrêté à la 60ème minute car un match Senior de l'équipe de TROPS devait avoir lieu sur le même terrain,
Considérant que l'arrêt du match est la conséquence d'une défaillance de TROPS FC dans l'organisation administrative du match,
Par ces motifs,
Donne match perdu pour erreur administrative à TROPS FC (0 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à PARIS 15 AC (3 point ; 3 but) ;

COUPE GAMBARDELLA

Finales régionales
Tirage au sort effectué par Mme Christine AUBERE, Vice-Présidente et M. Daniel VIARD, Trésorier de la LPIFF.

Les matchs sont à jouer le 22/11/2026.
La liste des matches est à consulter sur le site internet de la Ligue.

Terrain :
Obligation de jouer sur un terrain classé en niveau T5 minimum avec une tribune.

La Commission demande aux clubs VOISINS FC et P.U.C. de fournir **un terrain de repli T5 minimum avec une tribune, au plus tard le vendredi 20/11/2026 à 12h00. A défaut, le match sera inversé.**

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir un terrain de repli pour le mardi 17 novembre 2026.
En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation ; le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but (au meilleur des 5 tirs).

Qualification / participation :
Cette épreuve est ouverte aux licenciés U18 et U17.
Les joueurs licenciés U16 peuvent participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. A l'exception des dispositions relatives aux catégories d'âge susmentionnées, les conditions de participation à cette épreuve sont celles qui régissent l'équipe dans son championnat. Toutefois, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F..

Nombre de joueurs sur la feuille de match :
Les clubs peuvent faire figurer 16 joueurs sur la feuille de match à partir du 1er tour.
Lorsqu'un club décide de faire figurer sur la feuille de match le nombre maximum de joueurs autorisé, l'inscription d'un gardien de but remplaçant, numéroté 16, est impérative.

Remplacements :
Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçants.

EPREUVE :
Pour les rencontres devant se dérouler en lever de rideau (entre 11h45 et 12h30), il appartient au club recevant d'en faire la demande auprès de la Commission et d'en aviser son adversaire.
L'accord de ce dernier n'est pas nécessaire et ne peut en aucun cas être refusé.
En dehors de cette plage horaire, les accords des 2 clubs sont obligatoires.

ARBITRAGE :
Pour ces rencontres, il sera désigné **3 Arbitres officiels**, à la charge du club recevant.

U18 - COUPE DE PARIS IDF

Tour de Cadrage
17 matchs.
15 exempts.

Matchs à jouer le 20/12/2026.
En cas de matchs en retard à jouer le 20/12/2026, les matchs du tour de cadrage sont à jouer le mercredi 06/01/2027 à 20h (date butoir).
Possibilité de jouer avant avec accord des 2 clubs.

Liste des matchs disponibles sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football.
https://epreuves.fff.fr/competition/engagement/458527-u18-coupe-de-paris-idf/phase/1/1/accueil

Pour ces rencontres, il sera désigné un arbitre, à la charge du club recevant.
En cas d'indisponibilité de terrain, le lieu de la rencontre sera inversé.

U18 - CHAMIONNAT

Les matchs ci-dessous du 22/11/2026 sont reportés au 20/12/2026 en raison de la participation aux finales régionales de l'équipe identifiée **en gras surlignée** :

55688544 **RC ARGENTEUIL 1** / SARCELLES AAS 1 du 22/11/2026 (R1).
55688545 **JA DRANCY 1** / NANTERRE ES 1 du 22/11/2026 (R1).
55688546 JEUNES AUBERVILLIERS 1 / **FC FLEURY 91 1** du 22/11/2026 (R1).
55688547 **MANTOIS 78 FC 1** / ST OUEN L'AUMONE AS du 22/11/2026 (R1).
55688548 **FC 93 BOBIGNY 1** / CRETEIL F. 1 du 22/11/2026 (R1).
55688549 **MONTROUGE FC 92 1** / PARIS ST GERMAIN FC 2 du 22/11/2026 (R1).
55688679 AULNAY CSL 1 / **CLAYE SOUILLY 1** du 22/11/2026 (R2/A)
55688941 BLANC MESNIL SF 1 / **PALAISEAU US 1** du 22/11/2026 (R2/B)
55688942 **RED STAR FC 1** / LE MEE SPORTS 1 du 22/11/2026 (R2/B)
55668944 **SENART MOISSY 1** / RC JOINVILLE 1 du 22/11/2026 (R2/B)
55688945 **BRETIGNY FCS 1** / **AC BOULOGNE BILLANCOURT 1** du 22/11/2026 (R2/B)
55689735 **CERGY PONTOISE FC 1** / **MEAUX ACADEMY CS 1** du 22/11/2026 (R3/C)
55689736 **VILLEMOMBLE SPORTS 1** / ES SEIZIEME 1 du 22/11/2026 (R3/C)
55689733 RC ARGENTEUIL 2 / **PARIS UNIVERSITE CLUB 1** du 22/11/2026 (R3/C)
55690018 SALESIENNE DE PARIS 1 / **EPINAY ACADEMIE 1** du 22/11/2026 (R3/D)

500 561 – NANTERRE ES 1 (R1)
Rappel
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 14/10/2026 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX matchs fermes à l'équipe 1 U18 de NANTERRE ES, à compter du 16 novembre 2026, la Commission demandera au club de NANTERRE ES de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de NANTERRE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.
Rencontres concernées :
55688553 NANTERRE ES 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 29/11/2026.
55688564 NANTERRE ES 1 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 13/12/2026.
La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

55688539 FLEURY 91 FC 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 15/11/2026 (R1)
Demande de FLEURY 91 FC pour avancer le coup d'envoi à 11h00, en lever de rideau d'un match de Championnat National U19 Féminin à 13h00, sur le stade LASCOMBE à FLEURY MEROGIS.
Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur celles de niveau régional.

55688670 FC 93 BOBIGNY 2 / CLAYE SOUILLY 1 du 01/11/2026 (R2/A).
Courriel de FC 93 BOBIGNY indiquant un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée accompagné de composition d'équipe.

Courriel de l'arbitre officiel confirmant le score final.
La Commission entérine le résultat comme suit :
FC 93 BOBIGNY : 1 but.
CLAYE SOUILLY : 2 buts
La Commission demande au club de CLAYE SOUILLY de lui communiquer sa composition d'équipe comprenant : numéro de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que de l'encadrement, pour sa réunion du 17 novembre 2026.

55688940 PALAISEAU US 1 / PARIS 13 ATLETICO 1 du 15/11/2026 avancé le 11/11/2026 (R2/B)
Courriel de l'US PALAISEAU accompagné d'une attestation de la mairie informant de la fermeture des installions le 11 novembre 2026.
La Commission reporte cette rencontre le 10 janvier 2026.

U16 – CHAMPIONNAT

55690670 RC ARGENTEUIL 1 / MASSY 91 FC 1 du 15/11/2026 (R1)
Demande de RC ARGENTEUIL pour décaler le coup d'envoi à 12h00.
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de MASSY 91 FC, à transmettre au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 12h.

55690822– RUEIL MALMAISON FC 1 / A.C.B.B. 1 du 29/11/2026 (R2/B)
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/10/2026 ayant infligé une suspension de terrain de UN matchs fermes à l'équipe 1 U16 de RUEIL MALMAISON FC, à compter du 23 novembre 2026, la Commission demandera au club de RUEIL MALMAISON FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de RUEIL MALMAISON accompagné de l'attestation du propriétaire des installations.

556912023 TREMBLAY FC 1 / FC 93 BOBIGNY 2 du 15/11/2026 (R3/B)
Demande de report de TREMBLAY FC, au motif de l'organisation de son match de 7ème tour de Coupe de France et de la mobilisation de l'ensemble de son encadrement.
La Commission reporte cette rencontre le 20 décembre 2026.

U14 – COUPE DE PARIS IDF

Tour n°2 :

80710769 BUSSY ST GEORGES FC 1 / STAINS ES 1 du 21/11/2026.
Demande de STAINS ES pour avancer le match au mercredi 18/11/2026 à 18h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BUSSY ST GEORGES FC à transmettre au plus tard le lundi 16/11/2026.

U14 – CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule A
55696277 FC 93 BOBIGNY 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 07/11/2026.
Match non joué.
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapport de l'arbitre officiel, rapport du RC ARGENETUIL),
Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison de l'absence d'équipements pour l'équipe du RC ARGENTEUIL,
Considérant que l'arbitre officiel stipule que le club d'ARGENTEUIL RC n'avait de maillots et qu'au bout de 30mn d'attente, il a décidé de ne pas faire jouer cette rencontre,
Considérant les explications communiquées par ARGENTEUIL RC dans son rapport,
Considérant que le non-déroulement du match est de la responsabilité du club d'ARGENTEUIL RC,
Considérant les dispositions de l'article 40.2 du RSG de la LPIFF,

Par ces motifs,
Donne match perdu pour erreur administrative à RC ARGENTEUIL (0pt ; 0 but) – gain du match au FC 93 BOBIGNY (3pts ; 0 buts).

CDM – CHAMPIONNAT

55691972 FC CAUDACIENNE 1 / PORTUGAIS GARCHES 1 du 15/11/2026 (R1)
Reprise de dossier.
Courriel du Service des Sports de la Mairie de la Queue en Brie informant de la fermeture du terrain jusqu'au 31 décembre.
Demande d'inversion du match de FC CAUDACIENNE, n'ayant pas de terrain repli à proposer pour jouer.
Accord de la Commission, inversion des matchs aller et retour.
La Commission informe le club de CAUDACIENNE FC qu'il s'agit de le dernière fois qu'un accord est donné pour l'inversion du match ; le club ayant disputé tous ses matchs à l'extérieur depuis le début de saison.
Elle invite donc le club à communiquer impérativement un terrain de repli pour le match ci-dessous :

55691994 FC CAUDACIENNE 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 06/12/2026 (R1)

ANCIENS – CHAMPIONNAT

55692918 MAULOISE US 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1 du 06/12/2026 (R3/A)
Rappel.
Réception d'un arrêté préfectoral de fermeture du stade RADET n°1 à MAULE du 19 octobre au 31 décembre 2026, en raison de travaux de remise en état.
Courriel de GUERVILLE ANOUVILLE informant de son impossibilité de recevoir.
La Commission demande au club de MAULOISE US de lui fournir un terrain de repli pour ce match, à communiquer au plus tard le vendredi 04 décembre 2026 à 12h.

55692899 CHAMPAGNE 95 FC 1 / PORTUGAIS CERGY 1 du 15/11/2026 (R3/A)
Courriel de CHAMPAGNE 95 FC accompagné d'un arrêté préfectoral de fermeture du Parc des Sports de la ville indiquant la fermeture des installations, en raison d'un évènement municipal.
La Commission demande au club des PORTUGAIS DE CERGY de lui indiquer la possibilité de recevoir sur ses installations, au plus tard le vendredi 13 novembre 2026 à 12h.
A défaut, la Commission reportera cette rencontre le 20 décembre 2026.

55692762 VELHA GUARDA PARIS 1 / EVRY FC 1 du 01/11/2026 (R2/B).
Courriel de VELHA GUARDA PARIS informant d'un dysfonctionnement lors de la transmission de la feuille de match informatisée accompagné de la composition de son équipe.
La Commission demande à l'arbitre officiel de confirmer le score final et au club d'EVRY FC de lui communiquer sa composition d'équipe comprenant : numéro de maillots et de licences, nom/prénom des joueurs ainsi que de l'encadrement, pour sa réunion du 17 novembre 2026.